

## CHAPITRE XVI

### Le Traité de Saint-Germain

Résolution de l'Electeur de négocier directement avec Louis XIV; hostilité de la faction d'Autriche à la politique française de Jean Georges. Départ de Wolframsdorf pour la France (mai 1679). Motif du gouvernement français de presser la conclusion avec la Saxe: démonstration contre le Brandebourg. Traité de Saint-Germain (15 novembre 1679). Valeur de ce contrat: illusions de la France.

Prodiguant, comme il faisait en Bavière et en Suède, les témoignages non équivoques de son amour désintéressé de la paix, Jean Georges estima qu'il pouvait sans déroger frayer directement avec la France. Les brevets de satisfaction que lui décernaient d'Estrées ou Feuquières ne trouvaient guère d'écho auprès du Roi. Jean Georges se souvint qu'il valait mieux s'adresser à Dieu qu'à ses saints.

C'est pourquoi, dès le mois de mai 1679, l'Electeur désigna Georges Dietrich de Wolframsdorf, son chambellan et conseiller de justice, neveu de son plus influent ministre, pour une mission en France. Ce fut une chaude alerte pour la faction d'Autriche. Celle-ci se désolait que Jean Georges nageât, depuis la conclusion du traité de Nimègue, dans les eaux françaises, qu'il bouchât ses oreilles aux cris de détresse de Strasbourg menacée (1). Le Conseil formula des objections contre une telle ambassade; il argua des soupçons qu'elle inspirerait à la Bavière; qu'elle n'avancerait en rien l'interposition du Nord; que l'Electeur avait beau spécifier « comme principal article de la négociation, la prolongation

(1) L'Electeur à Schott, 8 (18) avril. D. A. loc, 8147. 5<sup>e</sup> vol. des *Négociations de Nimègue*, fol. 36. Cf. PACHNER, II, nos 148, 157.